

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de CHENERAILLES

L'an deux mille vingt-deux, le 23 Septembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de CHENERAILLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. VERDIER Alexandre, Maire.

Date de la convocation : 15 Septembre 2022

Étaient présents : Mr Alexandre VERDIER, Mme Laëtitia LUQUET, Mr Antoine GALINDO, Mme Brigitte LHUISSIER, Mr Michel AUFORT, Mme Stéphanie GUIOMAR, Mr GROS Yves, Mme Marie-Thérèse HENault-CORBRION, Mme Sandrine BERNARD, Mr Michel REMARS, Mr Michel ALANORE, Mme Michèle MAUME, Mme Marine PAROT.

Absente : Mme DEBELLUT Marie

Absent ayant donné procuration : Mr Cyril BARACHY a donné procuration à Mr Alexandre VERDIER.

Secrétaire : Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Michel AUFORT pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté par 7 voix pour et 6 abstentions (absents lors du Conseil Municipal).

Délibération n°MA-DEL-2022-30 : Examen de subventions

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2312-1 et suivants.

Considérant l'importance pour la vie locale du rôle des associations, et au vu des demandes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes :

- | | |
|---|-------|
| - Comité des foires | 450 € |
| Votants : 12 Pour : 11 Abstention : 1 | |
| Mme Marie-Thérèse HENault-CORBRION et Mr Michel ALANORE se sont retirés lors du vote (membres du Bureau du Comité des foires) | |
| - Cercle Cycliste Mainsat- Evaux | 500 € |
| Votants : 14 Pour : 14 | |
| - G.V.A Chénérailles | 50 € |
| Votants : 14 Pour : 14 | |

Les crédits sont prélevés sur le budget de l'exercice 2022.

Délibération n°MA-DEL-2022-31 : Amende de police 2021

Dans le cadre de la dotation du produit des amendes de police pour l'année 2021, le Conseil Départemental a décidé de répartir à parts égales entre les 25 Communes du Canton de Gouzon la somme de 16 941 € 19, soit 677 € 65 pour notre Commune.

Cette enveloppe est destinée à financer, sous forme de subvention aux Communes, les Investissements visant à améliorer la sécurité routière (signalisation horizontale et verticale, pose de glissières de sécurité, de miroirs, de réfection de carrefours ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter cette somme à l'achat de panneaux de signalisation.

- Achat panneaux de signalisation Montant HT : 840 € 66

VOTANTS : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°MA-DEL-2022-32 : Devis parking

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis des Entreprises EUROVIA et LA COLAS pour la réalisation du parking en face de l'Ecole. Ces devis sont une réactualisation concernant les travaux de voirie du parking.

Entreprise EUROVIA : HT : 17 886 € 39 soit TTC : 21 463 € 67
Entreprise LA COLAS : HT : 28 974 € 50 soit TTC : 34 769 € 40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de l'Entreprise EUROVIA pour un montant HT de 17 886 € 39 soit TTC 21 463 € 67
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VOTANTS : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°MA-DEL-2022-33 : Tableau Avancement de grade – Création de poste - voirie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2022.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- la **création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe – Service Voirie, à temps complet, au 1^{er} Octobre 2022**

- la **suppression** du poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe, à temps complet, créé par délibération en date du 29 Juin 2017, sous réserve de l'avis du Comité Technique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} Octobre 2022.

- d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et à charge de l'agent nommé dans l'emploi.

VOTANTS : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} Octobre 2022

Cadres d'Emploi	Nombre de Postes	Durée hebdomadaire	Pourvu
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ALANORE Brigitte
Adjoint Administratif (En disponibilité)	1	35 h	LUBOZ Françoise
Adjoint Administratif CCD	1	28 h	PINLON Annabelle
Adjoint Technique CDD - Voirie	1	15 h	ROUCHON Romain
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe – Voirie	3	35 h 35 h 25 h	LISIECKI Michel BLONDIN Yannick PENICAUD Christian
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe - Voirie	1	35 h	BOIZARD Renaud
ATSEM principal de 2 ^{ème} Classe	1	35 h	BARRES Mélody
Adjoint Technique – Ecole	3	17h30	MARTIN Sylvie DEPECHE Elise GAILLOT Christine
Adjoint Technique – Ecole (En disponibilité)	1	17h30	LEFEVRE Guénaëlle

Total

13 salariés

Délibération n°MA-DEL-2022-34 : Honoraire Maîtrise d'ouvrage - Bibliothèque

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité l'Agence TRONCHE Architectes pour qu'une pré-étude de faisabilité soit réalisée pour la construction éventuelle d'une bibliothèque. Cette étude a été demandée pour avoir une idée du coût de cette réalisation.

L'estimation pour la création de cette bibliothèque s'élève à 465 620 € HT elle comprend la construction totale, les études et les frais divers et imprévus, elle ne tient pas compte du surcoût éventuel qui pourrait être engendré en cas d'imprévus liés à la nature du sous-sol.

Les frais d'honoraire pour cette prestation s'élève à 1 957 € 20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Ne souhaite pas réaliser cette construction de bibliothèque – coût beaucoup trop élevé
- Accepte de régler les frais d'honoraire à l'Agence TRONCHE Architectes d'un montant de 1 957 € 20.

VOTANTS : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Informations :

SDEC : la recharge de la borne électrique sera réalisée semaine 45 pour 2 branchements

Lecture d'un courrier de Mme THEBAULT :

Cette personne est propriétaire de la maison au 4, Rue de la Cure 23130 CHENERAILLES. Sa demande concerne le mur qui se situe le long de la parcelle que la Commune a acheté pour le futur parking. Elle souhaiterait que ce mur soit conservé et propose de payer les réparations. Le Maire propose de faire faire un devis de dépose/repose du mur de clôture pour connaître le prix réel de la sécurisation.

Comité des fêtes : souhaite que la Commune achète des tables et des bancs pour faciliter les organisations de leur manifestation. Des devis ont été reçus, il sera validé au prochain conseil Municipal.

Problème Pigeons : Le Maire informe qu'un arrêté a été pris pour organiser des battues pour leur destruction.

Octobre Rose : Achat de parapluies à la ligue contre le Cancer pour un montant de 200 € (20 parapluies à 10 €). Les commerçants vont décorer leur vitrine.

Cabinet Vétérinaire : Des démarches ont été faites auprès de l'Etablissement Public Foncier, pour faire un estimation du bien.

ONF : Les travaux d'abattage des arbres malades ont commencé.

Stéphanie GUIOMAR :

- 1 - Demande pour l'économie d'énergie
- 2 - Bilan des fleurs
- 3 - Parcours de santé
- 4 - Camping

Réponse :

- 1 – Une réponse sera apportée au prochain Conseil Municipal

2 – L'achat des fleurs a été réalisé au GAM VERT pour un montant de 687 € 51
JARDILAND : 969 € 87
MILLEROT : 129 € 51

3 – Cette remise en état sera faite par les enfants de ITEP c'est ce qui avait été vu avec Marie DEBELLUT

4 – Nous n'avons pas de nouvelle de l'Avocat

Sandrine BERNARD : Il avait été évoqué au dernier Conseil Municipal que le Procès-verbal soit distribué avec les convocations. Pour cela il fallait un vote du conseil Municipal. Elle demande l'avis aux Conseillers

Réponse : Faire un essai et peut-être reprendre le jour du conseil les grandes lignes du PV si toutefois des élus n'avaient pas eu le temps d'en prendre connaissance.

Michèle MAUME : Informe le Conseil Municipal que la préparation du prochain bulletin municipal a débuté.

Antoine GALINDO : souhaite que soit dissout le Syndicat d'Initiative (compétence COMCOM). Il n'a plus lieu d'exister, nous n'avons aucune rentrée d'argent et nous continuons de payer les charges. Notre compte bancaire actuellement est à 2837 €. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale la dissolution.

Laëtitia LUQUET : Demande pour la mise en place d'un container carton (pour les cartons volumineux).

Réponse : on va voir avec le SICTOM

Informe de la remise en état du parquet de la Maison de la Culture a eu lieu après avoir pris des renseignements auprès d'une Société, le représentant nous a conseillé de le décaper et ensuite passer un produit de protection.

Devons-nous cette année mettre les décorations de Noël dans les rues vu le conteste actuelle, peut-être racheter des guirlandes solaires et du papier pour réaliser des nœuds. Demander l'aide aux jeunes sapeurs-Pompiers d'Ahun-Pontarion-Chénérailles comme l'année dernière pour mettre les décorations dans les sapins.

Réponse : Le Conseil donne son accord pour l'achat de papier et de guirlandes solaires pour l'installation des guirlandes de Rues à réfléchir.

Fait le rapport de la Commission Ecole qui a eu lieu, les effectifs par classe et par école a été donnée par la Communauté de Communes, effectifs total est de 820, l'école de Chénérailles et d'Auzances ont plus grands nombres d'élèves. (Chénérailles 124 et Auzances 148).

Brigitte LHUISSIER : explique les modifications qu'elle a faites dans les parterres de fleurs.

Michel ALANORE : a constaté que les scouts avaient laissé la forêt très propre et tenait à le faire remarquer.

Séance levée à 23h45